

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 20 SEPTEMBRE 2012 à 20 h 30**

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; M. Gilles SEBE., Adjoint ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe AUZI-PEREZ, MM. Patrick BURRE, Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Jean-François LARRE (a donné procuration à M. Albert LARROUSSET), Michel DEGERT

Absents : Mme Béatrice MERLET, M. Gilbert CHAPELTEGUI

Secrétaire de séance : Mme Marthe AUZI-PEREZ

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Attribution de bourses communales

Quatre étudiants de la commune qui remplissent les conditions percevront une bourse communale de 200 € pour l'année universitaire 2011-2012.

2 - Admission en non valeur produit irrécouvrable

Le conseil municipal autorise le Maire à admettre en non valeur la somme de 688 € dans les écritures du Trésorier de la commune et à les inscrire à l'article 654 du budget 2012 en dépenses.

3 – Participation financière aux travaux du Vacancier Herrixka

L'UES VACANCIER a réalisé de gros travaux de modernisation, dont certains incombent à la commune (étanchéité de la terrasse extérieure, redistribution de l'accès piscine et création de vestiaires, remise en ordre de la chaufferie) ; le conseil municipal autorise le Maire à verser une subvention d'équipement de 47 046,51 €.

4 - Approbation plan de financement et demande de subvention pour A.V.A.P.

Le Maire rappelle que la procédure de création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.) par révision de la Z.P.P.A.U.P. est en cours. Une demande de subvention a été adressée à la D.R.A.C., le Conseil Municipal approuve le montant de la dépense de 41 860 € TTC et le plan de financement prévisionnel de l'opération 50 % subvention D.R.A.C. et 50 % à charge de la commune.

5 - Acquisition par voie d'expropriation du terrain « parking Assombrenia »

Le Maire informe que par arrêté préfectoral n° 12-28 du 30 mai 2012 a été déclaré d'utilité publique le projet d'acquisition d'un terrain à usage de parking et le maintien de cet équipement.

Aucun accord amiable n'étant intervenu entre la Commune et l'Association Saint-Nicolas, le conseil municipal décide d'engager la procédure d'acquisition par voie d'expropriation de ce terrain cadastré section AB n° 21 d'une superficie de 644 m² situé au 29 impasse Assombrenia et de demander à M. le Préfet de saisir le juge de l'expropriation.

6 - Approbation de la modification n° 5 du P.L.U.

L'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée du 6 août au 7 septembre 2012. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées ; il émet un avis favorable pour la modification du P.L.U. permettant notamment la construction de logements sociaux. La modification du P.L.U. est approuvée par le conseil municipal.

7 - Acquisition d'une parcelle de terrain

Le Maire fait part d'une proposition de M. Jean-Emile LAMERAIN de céder gratuitement à la commune une parcelle de terrain de 70 m² qui borde les chemins du Trinquet et Errepira, cadastrée section AE n° 88. Le Conseil Municipal accepte cette cession et autorise le Maire à signer tout document requis, les frais inhérents à la transaction étant à la charge de M. LAMERAIN.

8 - Cession d'une parcelle de terrain

Le Maire indique que le compromis de vente de l'école maternelle a été signé le 24 juillet 2012 ; il convient également de céder une parcelle de terrain d'environ 230 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AB n° 280, à usage de parking. Le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle concernée et autorise le Maire à signer tout document requis.

9 - Mise en place des entretiens pour le personnel communal

L'article 76-1 de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale permet, à titre expérimental de fonder l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires sur un entretien professionnel qui se substitue à la notation. Il rappelle que la valeur professionnelle sert de base notamment pour le choix des fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement ou d'une promotion interne. Il est donc décidé de la mise en place des entretiens professionnels à partir de l'année 2012 pour l'ensemble des fonctionnaires.

10 - Don à la commune

Le Conseil municipal accepte le don de Mme Sophie LORIA d'un ensemble table/bancs cintrés en pierre de taille, charge le Maire de procéder à l'inscription à l'inventaire de la commune et remercie la généreuse donatrice.

INFORMATIONS du MAIRE

Décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Achat d'un photocopieur pour la mairie INTER DIFFUSION pour un montant de 5 500 € HT

Avenants n° 1 et 2 à la convention d'occupation du bâtiment communal Txamara : M. SAINDENIS et Mlle GUILLOT, constitués en la SARL Txamara ont cédés leurs parts de la société à Mme GILBART, objet de l'avenant n° 1 signé le 31 mars 2012 ; pour des raisons administratives la SARL Txamara a dû être dissoute et Mmes GILBART Cindy et Patricia se sont constituées en une nouvelle société, la SARL Le Phare, objet de l'avenant n° 2 signé le 21 mai 2012, les autres clauses de la convention du 20 mai 2010 restant inchangées.

Recours gracieux pour le retrait de trois permis de construire accordés à M. LE NAIL, M. MAIRE et M. MENSCHÉL

Bilan de la qualité des eaux d'alimentation humaine distribuées en 2011

L'Agence Régionale de Santé indique que l'eau produite par l'usine de traitement des eaux de La Nive a été de bonne qualité bactériologique ainsi que sur le plan physico-chimique. Ce bilan est consultable en mairie. Un résumé des informations sur la qualité des eaux sera annexé à la prochaine facture d'eau, il est également consultable sur le site internet ARS <http://ars.aquitaine.sante.fr/La-qualite-de-l-eau-de-distrib.94879.0.html>

Présentation du rapport d'activité du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques nous a transmis leur rapport annuel d'activité. Ce document permet de mieux appréhender les différents aspects du Syndicat en tant qu'autorité concédante du service public de distribution de l'électricité et du gaz, mais également au titre de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification.

Présentation du rapport d'activité du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

Le rapport d'activité du département témoigne de la diversité des politiques publiques conduites par le Conseil Général au service de l'ensemble des habitants des Pyrénées-Atlantiques, dans un esprit de solidarité et de cohésion sociale. Il reflète également l'investissement pour préparer l'avenir de nos territoires en soutenant des projets favorisant l'attractivité de notre département.

Présentation du rapport d'activité de l'AIRAQ

L'association AIRAQ est agréée par le ministère en charge de l'écologie pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine. Elle possède des stations de mesures adaptées, implantées dans des lieux représentatifs des différents types de pollution et effectue des campagnes de mesures itinérantes et ciblées. Elle est située au niveau de l'autoroute (à hauteur de Jalday) et montre une diminution de la pollution mais une augmentation des microparticules. Les indices de pollution sont communiqués quotidiennement sur le site internet de la commune.

Plan de récolement décennal au musée

Le musée de Guéthary étant qualifié « musée de France » un récolement décennal des collections doit être réalisé. Ce plan de récolement doit être achevé pour 2016. Il sera assuré par notre agent du patrimoine, la directrice du musée et l'association des Amis du Musée.

Proposition Océan Art Force sculptures

Lors de la fête du port, une sculpture « queue de baleine » a été exposée sur la digue. La société Océan Art Force propose à la commune d'acquérir cet ouvrage (en matériau composite, fonte ou bronze) ; compte tenu du coût trop élevé pour le budget communal, le conseil municipal demande que des partenaires financiers soient recherchés pour financer cette acquisition.

Bilan de la saison touristique

Les mois de juin et juillet ont connu une baisse de fréquentation de 20 %, avec des réservations tardives et des séjours plus courts. Par contre les mois d'août et de septembre sont très satisfaisants.

Statistiques de la délinquance (juillet 2011 à juillet 2012)

6 faits de délinquance ont été constatés (1 vol à la roulotte, 2 atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes et 3 atteintes aux biens) soit un taux de criminalité de 2,89 %.

Transport interurbain Conseil Général

Le Conseil Général, autorité organisatrice de la ligne régulière de bus Bayonne-Hendaye, informe que depuis le 1^{er} septembre, cette ligne offre plus de fréquences, des temps de trajets améliorés et une meilleure intermodalité avec le réseau urbain Chronoplus et le réseau ferré. Par contre, le Maire soulève une certaine injustice sur les tarifs pratiqués. Le parcours Bayonne-Hendaye est délimité en trois zones, la zone B ne concerne que la traversée de Guéthary, soit 1 km. Le coût étant de 1 € par zone traversée, le trajet Bayonne-Bidart (18 km) coûte 1 €, Bidart-Guéthary ou Guéthary-St Jean-de-Luz (3 km) coûte 2 €. Un courrier sera adressé dans ce sens, à M. le Président du Conseil Général.

Consultation sur le périmètre proposé pour le territoire à Risque Important d'Inondation Côtiers Basques

Le Maire indique que le Préfet de Région Midi-Pyrénées souhaite un avis sur le projet de territoires à risques importants d'inondations du bassin Adour-Garonne présenté en Sous-Préfecture de Bayonne le 5 septembre dernier. La communauté de communes Sud Pays Basque a émis un avis favorable sous réserve :

- que la démarche n'implique pas de contraintes supplémentaires aux communes notamment en matière d'urbanisme,
- que les ouvrages existants soient pris en compte dans la cartographie,
- du financement de la démarche,
- que l'échelon SAGE Côtiers basques soit la structure porteuse de la démarche.

La même réponse sera adressée au Préfet de Région.

Le Maire indique également que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE Côtiers basques a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 20 juillet 2012

Plan départemental ORSEC et risques majeurs

Le Maire informe que par arrêté préfectoral du 5 juillet 2012 le plan Orsec départemental a été approuvé. Il a pour objet de déterminer l'organisation générale des secours dès lors que le Préfet est le directeur des opérations de secours.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 24 septembre 2012

Le Maire,